

Décembre 2018

Des changements qui touchent votre paie

Bonjour,

Nous sommes reconnaissants de tout le travail que vous accomplissez et nous savons qu'il est de notre responsabilité de vous tenir au courant de tout ce qui a trait à votre rémunération.

Cette lettre explique comment et pourquoi votre paie va changer en janvier 2019. Votre agent négociateur et Postes Canada se sont entendus sur ce changement lors de la dernière ronde de négociations.

En
vigueur
en janv.
2019

Votre cycle de paie change de manière à ce que vous soyez payé pour deux semaines déjà travaillées. À votre retour de congé, le nouveau cycle de paie s'appliquera, ce qui signifie que vous recevrez votre première paie deux semaines après la fin de cette période de paie. Vous continuerez ensuite d'être payé toutes les deux semaines.

Nous croyons que le nouveau cycle de paie rendra votre paie plus prévisible et qu'il y aura moins d'ajustements à faire. Le changement est expliqué en détail dans une courte vidéo (allez à postescanada.ca et cliquez sur « Je travaille à Postes Canada »).

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec AccèsRH par téléphone au **1 877 807-9090** ou par courriel à l'adresse accesrh@postescanada.ca.

Merci pour votre excellent travail et votre dévouement.

Sincères salutations,



Ann Therese MacEachern,
Chef des ressources humaines